



Changement de statut etudiant a vie privée apres jugement

Par **walidbouhaja**, le **31/08/2011** à **17:01**

Bonjour, bonjour, je suis content d'adhérer sur ce site je vous fait part de mon cas. Je suis rentré en France pour mes études j'ai eu deux échecs et un changement d'orientation qui m'a causé le refus de renouvellement de titre de séjour étudiant malgré j'étais entrain de réussir ma licence en informatique j'avais des conditions dur vraiment que tout étudiant étranger rencontre en France. Je suis désolé c'était un mauvais destin mais je me suis levé à pieds et j'ai engagé un avocat pour régler le problème donc à partir de 10 février j'étais en situation irrégulière. J'ai fourni tout ce qui faut avec mon avocat et résultat de tout c'est que le juge a annulé mon OQTF et oblige le préfet de la Seine-Saint-Denis de me délivrer une APS A PARTIR de 6 juillet ET QUE LE PREFET DOIT DEJA EXAMINER MA SITUATION DANS UN MOIS. MAIS je me suis déplacé au nord au pas de Calais pour rejoindre ma copine et on s'est marié le 16 juillet 2011 mon avocat m'a dit de déposer le dossier de changement de statut sachant qu'il a demandé le transfert de mon dossier de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à la préfecture de la Pas de Calais en m'envoyant le fax de la demande détaillée. Je n'ai déposé avec le dossier complet de changement de statut à la sous-préfecture de Bethune. Mon avocat m'a dit il faut attendre entre une semaine et trois mais j'ai rien reçu pour l'instant pour ça je vous pose mon problème. Je résume la décision de juge était en ma faveur j'ai suivi les conseils de mon avocat qui d'ailleurs m'a appelé ça fait une semaine en me disant que le préfet a fait appel sachant que j'ai déjà déposé ce qui faut déposer à la sous-préfecture ou je dépend. Merci de me dire que si cette attente est normale ? Personnellement j'ai un bon présentiment mais l'attente est longue pour commencer une vie normale. Merci.